



Projet d'Aménagement Général (PAG) Étude préparatoire, section 3



SCHÉMA DIRECTEUR

PAP-NQ | KeM06-Auf der Ae | Meispelt | Novembre 2019

Concept de mise en œuvre

En vertu de l'Article 11 du Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un projet d'aménagement général, le PAP « Rue de Keisplet » réf. 18522/42C, approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 09/07/2019 et réalisé par le bureau Morph4, se substitue au contenu du Schéma Directeur.

